

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.626.003.1 DU 29 AVRIL 1992

Pont-bascule à équilibre automatique ARPEGE modèle PERFECT

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 66-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTAINT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

Société ARPEGE, 8, rue Jacquard, 69680 Chas-sieu.

CARACTERISTIQUES

Le pont-bascule à équilibre automatique ARPEGE modèle PERFECT est constitué par :

– un dispositif mesureur de charge qui doit être l'un des suivants :

- ARPEGE modèle IDM1, IDM2 ou IDM3 objet de la décision n° 88.1.02.636.3.3 du 11 février 1988 (1),
- PESAGE PROMOTION modèle PEP54, PEP56 ou PEP58 objet de la décision n° 89.1.06.636.3.3 du 7 août 1989 (2).

Le dispositif équilibreur et transducteur de charge est constitué par quatre, six ou huit capteurs à jauges de contrainte identiques de l'un des modèles suivants :

- SCAIME modèle C50A 25 objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 91.00.644.016.4 du 9 décembre 1991,

- PHILIPS modèle PR 6201/24 objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 90.4.09.651.8.3 du 18 septembre 1990,
- SCHENCK modèle RT/22 objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 91.00.644.006.4 du 7 mars 1991.

– un dispositif récepteur de charge constitué par un tablier composé de 1, 2 ou 3 éléments de base de 7 m ou 9 m permettant par assemblage la stabilisation de tabliers de 7 m à 27 m.

Les éléments de base du tablier, d'une largeur de 3 m, sont constitués de deux bandes de roulement de 1 m de largeur en béton armé rendues solidaires aux extrémités, par des entretoises dans lesquelles sont logés les capteurs. Le tablier est complété par un platelage métallique de 1 m de largeur reliant les deux bandes de roulement.

Les mouvements du tablier sont atténués par un système de stabilisation constitué par deux tirants de stabilisation transversaux aux extrémités, et un tirant longitudinal à la jonction de deux éléments.

Le tablier repose sur les capteurs montés sur des plaques d'appui fixées sur des massifs en béton soit en fosse bétonnée soit au niveau du sol.

Les caractéristiques du tablier sont fixées comme suit :

Nombre de points d'appui	Dimensions du tablier		Epaisseur des longerons
	longueur	largeur	
4	de 7 à 9 m	3 m	300 mm
6	de 14 à 18 m	3 m	
8	de 21 à 27 m	3 m	

(1) Revue de Métrologie, mars 1988, page 199.

(2) Revue de Métrologie, août 1989, page 1049.

Les caractéristiques métrologiques du pont-basculé ARPEGE modèle PERFECT sont fixées comme suit :

- portée maximale : $25 \text{ t} \leq \text{Max} \leq 50 \text{ t}$
- effet maximal de tare : $T = - \text{Max}$
- nombre maximal d'échelons : 2 500
- valeur minimale de l'échelon : 20 kg.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les ouvrages doivent être implantés sur un sol dont la résistance aura été préalablement définie et vérifiée par l'installateur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur, à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par sa décision d'approbation ou lorsque les connexions entre les capteurs et l'indicateur ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

REMARQUE

Le pont-basculé ARPEGE modèle PERFECT peut être commercialisé sous les marques ARPEGE ou PESAGE PROMOTION (de la Société Industrielle Pesage Promotion), dans le dernier cas il porte alors comme nom de modèle : CELLEK.

ANNEXE

Schéma n° 5681.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE.

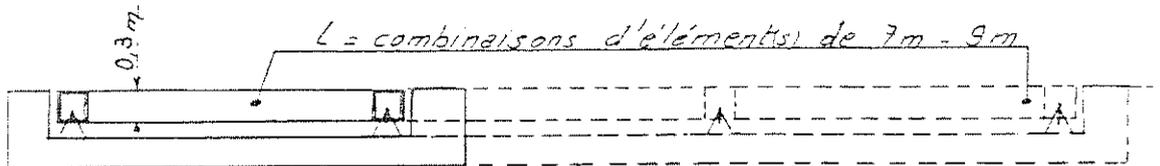
J. HUGONNET



■ N° 5681

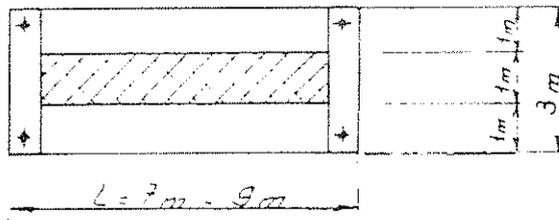
PONT-BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE ARPEGE PERFECT

Schéma des éléments

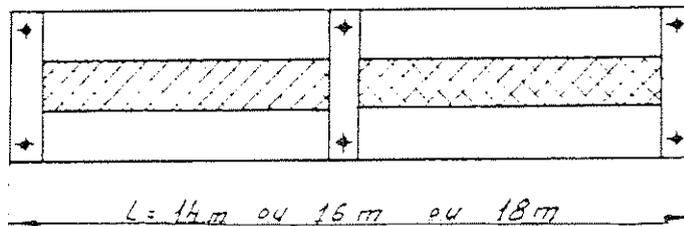


Vue en élévation

PONT à 4 capteurs



PONT à 6 capteurs



PONT à 8 capteurs

